



Règlement du Tournoi BRETIBAD 2019



- Art. 01** Le tournoi BRETIBAD 2019 est autorisé sous le numéro Il se déroulera les **19 et 20 janvier 2019** au Gymnase Camille Hébert de Brétigny sur Orge, sur 5 terrains. Le juge arbitre de la compétition sera Laurence CAMPFORT.
- Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art. 03** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses, en possession d'une licence compétition de la FFBaD (à partir de la catégorie Minimes), classés dans les séries **N3, R4, R5, R6, D7, D8 et D9**. Les joueurs minimes ne pourront s'inscrire que s'ils sont classés D9 dans le tableau dans lequel ils s'inscrivent.
- Art. 04** **Toutes les disciplines** Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame et Double Mixte, **seront proposées et se joueront avec une phase initiale en poules, suivie d'un tableau à élimination directe.**
Elles seront disputées dans 3 séries distinctes, répartie en fonction du CPPH de la façon suivante :
- Série 1 : 270 à 999 (R5-R4-N3)
 - Série 2 : 60 à 269 (D7-R6-R5)
 - Série 3 : **10** à 59 (D9-D8-D7)
- Art. 05** Le comité d'organisation se réserve le droit de scinder, regrouper, limiter ou supprimer des tableaux. Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 3 inscrits.
- Art. 06** Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondant à leur classement / CPPH à leur inscription à la compétition (*Les joueurs restants prioritaires sur la série correspondant à leur classement*).
Les demandes de sur-classement ne pourront être accordées que dans cette limite ou en cas de modification de leur classement pendant la période d'inscription.
Pour tous les joueurs : en cas de changement de classement, supérieur ou inférieur, entre celui inscrit sur la feuille d'inscription et la date de fin de l'inscription, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription. Le cas échéant certains joueurs inscrits après pourraient se retrouver en liste d'attente.
- Art. 07** La *date limite d'inscription* est le **20 décembre 2018**. Les classements et les CPPH retenus pour les inscrits, seront ceux du 21 décembre 2018.
Le *tirage au sort* sera réalisé le **4 janvier 2019**. **APRÈS CETTE DATE AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ.**
Le nombre d'inscription étant limité à environ 175 compétiteurs, celles-ci seront prises en compte par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi). **En double ce sera celle du dernier joueur inscrit.** Une fois le nombre d'inscrits au tournoi atteint, la liste d'attente et/ou de refus sera publiée sur le site www.bretibad.fr, afin que chaque joueur puisse en avoir connaissance et éventuellement s'inscrire sur un autre tournoi s'il n'était pas directement retenu. Ces listes seront actualisées régulièrement au fur et à mesure de la réception des demandes d'inscriptions.

Le comité d'organisation ajustera la liste des participants entre le 20 décembre 2018 et le 4 janvier 2019. Celui-ci sera également le cas pour les remplacements de dernière minute, validés par le juge arbitre.

- Art. 08** Le montant des droits d'engagement est de **14€ pour un tableau (12€ + 2€ de participation fédérale)** et de **20€ pour deux tableaux (18€ + 2€ de participation)**. En cas de forfait, un justificatif officiel sera demandé (certificat médical ou attestation employeur).
Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- Art. 09** Les inscriptions seront envoyées par courrier (accompagnées du règlement à l'ordre de l'**ALEPB**). Possibilité d'inscription par mail (bretibad@gmail.com) **SI le règlement arrive dans les 3 jours.** *Aucune inscription ne sera prise ni sur le site badiste.fr, ni sur le site badnet.org et ni par téléphone.*
- Art. 10** Les volants officiels de la compétition sont le **RSL TOURNEY 3**. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal.
- Art. 11** Les matches seront auto-arbitrés. Cependant, le juge arbitre pourra désigner un arbitre (ou faisant office) sur demande ou non d'un joueur/d'une paire.
- Art. 12** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté « let » une fois au service et faute en jeu.
- Art. 13** Le **temps minimum de repos** entre deux matches sera de **20 minutes**.
- Art. 14** Les joueurs disposent de **cinq minutes entre l'appel et le début de leur match** (test des volants compris).
- Art. 15** Les matches **peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu** (cf. Règlement Général des Compétitions).
- Art. 16** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art. 17** Après le pointage les compétiteurs sont considérés comme présents : **toute sortie du gymnase est de la responsabilité du compétiteur**. S'il est encore en lice, un joueur ne pourra quitter le gymnase qu'avec l'accord du juge arbitre. Il devra être présent dans la salle **1 heure avant l'heure prévue de son match (cf. Art. 15)**.
- Art. 18** Tout joueur s'inscrivant au tournoi doit être disponible de début à la fin du ou des tableaux auquel(s) ils participent.
Sauf information dans le règlement particulier sur le déroulement d'un tableau sur une seule journée, le joueur doit être disponible du Samedi début tournoi au dimanche fin de tournoi. En cas d'absence pour les phases finales, celui-ci sera déclaré en forfait volontaire.
- Art. 19** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.



Règlement du Tournoi BRETIBAD 2019



- Art. 20** Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs devant disputer leur match, leurs conseillers d'équipe (2 par équipes), les membres du comité d'organisation, le(s) juge(s)-arbitre(s), les arbitres (ou faisant fonction) et le personnel médical autorisé par le juge-arbitre.
- Art. 21** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 22** Dans le strict cadre de la promotion du Badminton et de l'instance organisatrice, l'ALEPB Badminton, des médias vidéo et photographique des personnes présentes sur le lieu public de la compétition seront capturés, avec l'accord tacite de ceux-ci, y compris quand à leur diffusion dans le cadre ci précisé. Toute opposition à la capture et à la diffusion de ces médias devra être signalée à l'organisation du tournoi. Ce droit d'opposition sera rappelé par affichage sur le lieu de la compétition, pour toutes les personnes présentes.
- Art. 23** **TOUTE PARTICIPATION AU TOURNOI IMPLIQUE L'ADOPTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.**